



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 6 septembre 2017 à 16h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Rousse et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 16h15 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Travaux de réfection de la rue Labrie – Plans et devis/
Offres de service professionnels
- 3.0 Pavage d'une section des rues St-Marcellin Ouest et
Est
- 4.0 Candidat(e) pour le poste d'agent(e) de
développement des Escoumins
- 5.0 Candidat(e) pour le poste de responsable du volet
récréatif et communautaire des Escoumins
- 6.0 Période de questions portant uniquement sur le point
à l'ordre du jour
- 7.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16h15 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres
présents;

N° 17-09-218



No de résolution
ou cotation
17-09-219

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation
et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LABRIE – PLAN ET
DEVIS/ OFFRES DE SERVICE PROFESSIONNELS**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection
de la rue Labrie auprès des firmes d'ingénierie AXOR Experts-Conseils
et Groupe-Conseil TDA;

ATTENDU QUE dans la soumission d'AXOR Experts-Conseils, ceux-ci
nous mentionnent que l'échéancier de réalisation pour ce mandat est
d'environ six semaines dès l'approbation du mandat, soit une semaine
pour le relevé topographique et la collecte de toutes les informations,
trois semaines pour les plans et devis sur plan pour commentaires
70 % et que suite à la réception de nos commentaires, deux semaines
seront requises pour la préparation des plans et devis finaux ainsi que
l'estimation des coûts;

ATTENDU QUE dans la soumission de Groupe-Conseil TDA, ceux-ci
nous mentionnent que l'échéancier de réalisation proposé du mandat
est de 21 semaines étant donné l'approbation d'un CA (certificat
d'autorisation) est à prévoir;

ATTENDU QU'après vérifications faites par Caroline Gagnon, directrice
des travaux publics, auprès du Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
il n'est pas nécessaire d'obtenir une demande de CA (certificat
d'autorisation) pour ces travaux;

ATTENDU QUE les soumissions sont au même budget forfaitaire, soit
de 21 500 \$ (vingt et un mille cinq cents dollars) taxes exclues;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de services pour la réfection de la rue
Labrie de l'entreprise AXOR Experts-Conseils au budget forfaitaire de
21 500 \$ (vingt et un mille cinq cents dollars) étant donné que
l'échéancier sera de 6 (six) semaines à défaut de 21 (vingt et une)
semaine pressenties par l'entreprise Groupe-Conseil TDA.

**PAVAGE D'UNE SECTION DES RUES ST-MARCELLIN OUEST ET
EST**

ATTENDU l'ouverture des soumissions le mardi 5 septembre 2017
pour le pavage d'une section des rues St-Marcellin Ouest et Est;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins doit rejeter ces
soumissions pour cause de non-conformité étant donné que les prix
sont de plus de 100 000 \$ (cent mille dollars) et que l'appel d'offres a
été fait sur invitation;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

N° 17-09-221

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil demande à Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, de procéder à un appel d'offres public pour le pavage d'une section des rues St-Marcellin Ouest et Est.

CANDIDAT(E) POUR LE POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins bénéficie d'une subvention dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement rural;

ATTENDU QUE les entrevues pour le poste d'agent(e) de développement se sont déroulées le 31 août et le 1^{er} septembre dernier;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de Monsieur Joé Dufour pour le poste d'agent de développement au sein de la municipalité des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil officialise et autorise l'embauche de Monsieur Joé Dufour à titre d'agent de développement, et ce, à partir du 25 septembre 2017;

QUE les conditions d'emploi fassent l'objet d'un contrat de travail à intervenir entre la municipalité et Monsieur Dufour;

Que Madame Andrée Lessard, directrice générale soit par la présente autorisée à signer ce contrat de travail.

N° 17-09-222

CANDIDAT(E) POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DU VOLET RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE les entrevues pour le poste de responsable au volet récréatif et communautaire des Escoumins se sont déroulées le 31 août et le 1^{er} septembre dernier;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de Monsieur Stephan Gaudreault pour le poste de responsable du volet récréatif et communautaire au sein de la municipalité des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil officialise et autorise l'embauche de Monsieur Stephan Gaudreault à titre de responsable du volet récréatif et communautaire, et ce, à partir du 18 septembre 2017;

QUE les conditions d'emploi fassent l'objet d'un contrat de travail à intervenir entre la municipalité et Monsieur Gaudreault;

Que Madame Andrée Lessard, directrice générale soit par la présente autorisée à signer ce contrat de travail.

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 16h25 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.***